

Extrait du Mission TICE 38

<http://www.ac-grenoble.fr/missiontice38/spip.php?article1120>

# Parutions au B.O.E.N.

- Accueil - Les TIC dans l'Education nationale -



Date de mise en ligne : lundi 6 septembre 2010

---

**Mission TICE 38**

---

## Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010

Encart - Formation des enseignants

### **Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier**

NOR : MENH1012598A

arrêté du 12-5-2010 - J.O. du 18-7-2010

MEN - DGRH

---

*Extrait de l'annexe relatif aux TIC :*

### **8 - Maîtriser les technologies de l'information et de la communication**

Tout professeur est concerné par l'usage des outils numériques et leur intégration dans les pratiques pédagogiques. Au sortir de sa formation universitaire il doit avoir acquis les compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des techniques de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle.

Les connaissances et les capacités attendues sont celles relatives aux compétences du certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant », attesté dans le cadre du master.

- Connaissances

Le professeur maîtrise :

- les connaissances relatives aux compétences inscrites dans le référentiel du C2i de niveau 2 « enseignant » ;
- les droits et devoirs liés aux usages des Tic.

- Capacités

Le professeur est capable de :

- concevoir, préparer et mettre en oeuvre des contenus d'enseignement et des situations d'apprentissage s'appuyant sur les outils et ressources numériques ;
- participer à l'éducation aux droits et devoirs liés aux usages des technologies de l'information et de la communication ;
- s'impliquer dans l'éducation à un usage civique, éthique et responsable des réseaux numériques ouverts sur l'internet et à leurs risques et dangers éventuels ;
- utiliser les Tic et les outils de formation ouverte et à distance pour actualiser ses connaissances ;
- travailler en réseau avec les outils du travail collaboratif.

- Attitudes

Le professeur observe une attitude :

- critique vis-à-vis de l'information disponible ;
- réfléchie et responsable dans l'utilisation des outils interactifs exigée des élèves.

Il actualise ses connaissances et compétences au cours de son exercice professionnel.